



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

calamités agricoles

Question écrite n° 6107

Texte de la question

M. François Sauvadet souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les prêts bonifiés « calamités agricoles ». Le taux de ces prêts bonifiés par l'Etat est actuellement de 6 % pour les dégâts aux récoltes et cultures non pérennes et de 6,5 % dans les autres cas. Or, les taux des prêts usuels sur le marché bancaire sont voisins de 6 %. Il lui demande de bien vouloir examiner la possibilité de baisser le taux des prêts bonifiés « calamités agricoles » afin d'aider les exploitations traversant une période difficile et que la bonification des prêts prise en charge par l'Etat joue pleinement son rôle.

Texte de la réponse

Le mouvement général de baisse des taux du marché intervenu ces dernières années conduit en effet à constater une réduction de la bonification des taux des prêts calamités. C'est pourquoi une réflexion est engagée sur une possible adaptation du régime des prêts calamités aux évolutions du contexte économique et financier de l'activité des exploitations agricoles.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6107

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 février 1998

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3878

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 670